

DECISION N° 155-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240613-DAJ-DEC-24-246-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Portant validation du devis de l'Association La Cabane pour des prestations artistiques à destination des enfants de l'école primaire du Bourg-le-Comte

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de l'Association La Cabane pour des prestations artistiques à destination des enfants de l'école primaire du Bourg-le-Comte ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de l'Association La Cabane pour des prestations artistiques à destination des enfants de l'école primaire du Bourg-le-Comte d'un montant de 4 750.00 € TTC.

signé électroniquement le 05/06/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

